

SOCIÉTÉ ALZHEIMER OUTAOUAIS

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2024

SOCIÉTÉ ALZHEIMER OUTAOUAIS

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2024

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
Résultats	5
Évolution de l'actif net	6
Bilan	7
Flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9 - 15
Annexe 1 - Apports reportés	16
Annexe 2 - Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	17
Annexe 3 - Carrefour de soutien aux aidants Outaouais - (APPUI)	18

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
Société Alzheimer Outaouais

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société Alzheimer Outaouais (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2024, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas pour de nombreux organismes sans but lucratif, la SOCIÉTÉ ALZHEIMER OUTAOUAIS tire des produits de dons et d'activités de levée de fonds dont il n'est pas possible d'auditer l'exhaustivité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits de dons et d'activités de levée de fonds, de l'excédent (insuffisance) des produits sur les charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices clos les 31 mars 2024 et 2023, de l'actif à court terme aux 31 mars 2024 et 2023 et de l'actif net au 1er avril 2023 et aux 31 mars 2024 et 2023. Nous avons exprimé par conséquent une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2023, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Comme il est décrit dans la section «Fondement de l'opinion avec réserve» ci-dessus, nous n'avons pas été en mesure d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'exhaustivité des produits de dons et d'activités de levée de fonds pour l'exercice. Par conséquent, nous ne sommes pas en mesure de tirer une conclusion quant à savoir si les autres informations comportent une anomalie significative du fait de ce problème.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



Steve Béliveau, CPA auditeur

Gatineau
Le 13 juin 2024

	2024	2023
Produits		
Subvention; Centre intégré de santé et des services sociaux de l'Outaouais (note 3)	958 149 \$	849 570 \$
Subvention; Carrefour de soutien aux aidants Outaouais (APPUI) (Annexe 3)	399 962	201 057
Dons	290 830	170 899
Contributions des usagers	79 391	52 391
Activités de levée de fonds	75 118	73 083
Campagnes en milieu de travail	73 320	79 558
Contribution; Société canadienne de la Croix-rouge	67 873	-
Contribution; FQSA - Référencement (note 4)	60 000	60 000
Formations à la clientèle	32 590	2 580
Intérêts	18 737	25 105
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	17 902	16 971
Projets pilotes subventionnés par FQSA	13 803	-
Subvention; Emplois d'été Canada	9 598	11 052
Subvention; Emploi Québec	3 948	12 773
Contribution; Fondation de la Fédération des médecins spécialistes du Québec	2 582	-
Cotisations	335	415
Divers	51	1 938
	<u>2 104 189</u>	<u>1 557 392</u>
Charges d'exploitation		
Salaires et avantages sociaux	1 420 305	1 233 327
Activités de levée de fonds	5 269	491
Amortissement de l'actif incorporel	823	1 177
Amortissement des immobilisations corporelles	84 527	40 750
Charges spécifiques au Référencement FQSA (note 4)	3 245	4 657
Charges spécifiques aux autres projets subventionnés	47 114	12 773
Charges spécifiques à APPUI (Annexe 3)	16 705	10 097
Charges spécifiques à la mesure 38 - CISSSO (note 3)	18 930	-
Déplacements	12 219	9 832
Frais administratifs	96 969	85 789
Frais d'activités - utilisateurs et proches aidants	48 841	27 099
Frais d'occupation	265 781	193 982
Publicité et représentation	39 569	24 825
Sous-traitants	17 043	5 832
	<u>2 077 340</u>	<u>1 650 631</u>
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	<u>26 849 \$</u>	<u>(93 239) \$</u>

SOCIÉTÉ ALZHEIMER OUTAOUAIS
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2024

Page 6

	Investi en immobilisations	Non affecté	2024 Total	2023 Total
Solde au début	681 654 \$	264 044 \$	945 698 \$	1 038 937 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(67 448)	94 297	26 849	(93 239)
Investissement en immobilisations	<u>33 912</u>	<u>(33 912)</u>	-	-
Solde à la fin	<u>648 118 \$</u>	<u>324 429 \$</u>	<u>972 547 \$</u>	<u>945 698 \$</u>

SOCIÉTÉ ALZHEIMER OUTAOUAIS

BILAN

31 MARS 2024

Page 7

Actif	2024	2023
Actif à court terme		
Encaisse	9 117 \$	170 741 \$
Placement temporaire (note 5)	419 051	477 317
Débiteurs (note 6)	104 577	115 995
Subventions à recevoir	87 734	8 999
Frais payés d'avance	18 465	7 491
	<u>638 944</u>	<u>780 543</u>
Immobilisations corporelles (note 7)	683 885	729 279
Actif incorporel (note 8)	1 921	2 744
	<u>1 324 750 \$</u>	<u>1 512 566 \$</u>
Passif		
Passif à court terme		
Emprunt bancaire (note 9)	39 \$	17 \$
Créditeurs et charges à payer (note 10)	226 281	445 182
Apports reportés (Annexe 1)	61 376	1 409
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice	-	40 000
	<u>287 696</u>	<u>486 608</u>
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (Annexe 2)	37 688	50 369
Avantages incitatifs localitifs reportés (note 11)	26 819	29 891
	<u>352 203</u>	<u>566 868</u>
Actif net		
Investi en immobilisations	648 118	681 654
Non affecté	324 429	264 044
	<u>972 547</u>	<u>945 698</u>
	<u>1 324 750 \$</u>	<u>1 512 566 \$</u>

Évènement postérieur à la date du bilan (note 14)

Engagements contractuels (note 13)

Pour le conseil d'administration,

_____, administrateur

_____, administrateur



	2024	2023
Activités de fonctionnement		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	26 849 \$	(93 239) \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	84 527	40 750
Amortissement de l'actif incorporel	823	1 177
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(17 902)	(16 971)
Avantages incitatifs locatifs reportés	(3 072)	29 891
	<u>91 225</u>	<u>(38 392)</u>
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Débiteurs	11 418	(73 450)
Subventions à recevoir	(78 735)	23 419
Frais payés d'avance	(10 974)	4 576
Créditeurs et charges à payer	(218 901)	(15 179)
Apports reportés	59 967	(20 008)
	<u>(146 000)</u>	<u>(119 034)</u>
Activités d'investissement		
Encaissement (Acquisition) de certificats de placement garanti	477 317	(477 317)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(39 133)	(346 856)
Variation de l'encaisse réservée	-	292 795
	<u>438 184</u>	<u>(531 378)</u>
Activités de financement		
Variation nette de l'emprunt bancaire	22	(4)
Remboursement de la dette à long terme	(40 000)	-
Apports afférents aux immobilisations corporelles	5 221	5 000
	<u>(34 757)</u>	<u>4 996</u>
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	257 427	(645 416)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	<u>170 741</u>	<u>816 157</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	<u><u>428 168</u></u> \$	<u><u>170 741</u></u> \$
Constitution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		
Encaisse	9 117 \$	170 741 \$
Placement temporaire	419 051	-
	<u>428 168 \$</u>	<u>170 741 \$</u>

1. Statut et objectif de l'organisme

Société Alzheimer Outaouais, un organisme privé sans capital-actions constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, a pour mission d'accompagner et sensibiliser les personnes touchées par un trouble neurocognitif majeur comme la maladie d'Alzheimer en Outaouais. La Société Alzheimer Outaouais est enregistrée à titre d'organisme de bienfaisance et est exonérée d'impôts sur le revenu.

2. Principales méthodes comptables

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

Le principal élément pour lequel une estimation importante a été effectuée est l'estimation de la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

Comptabilisation des produits

L'organisme utilise la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges reliées sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'organisme est raisonnablement assuré de sa réception. Les apports reçus en dotation sont constatés à titre d'augmentation directe de l'actif net au cours de l'exercice.

Les apports reportés afférents aux immobilisations sont amortis au même rythme que les immobilisations auxquelles ils se rattachent.

Les produits tirés des contributions des usagers et des formations à la clientèle sont constatés lorsque le service est rendu.

Les produits des activités de levée de fonds sont constatés lorsque l'activité a eu lieu.

Les cotisations sont constatées au prorata dans l'exercice auquel elles se rapportent.

Les intérêts non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.

Comptabilisation des promesses de dons

En raison de l'incertitude liée à l'encaissement des montants en cause, l'organisme ne comptabilise à titre de promesses de dons à la fin de l'exercice que les montants qu'il a effectivement reçus à la date d'achèvement des états financiers.

2. Principales méthodes comptables (suite)**Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont présentées à leur coût d'origine. Les immobilisations corporelles reçues sous forme d'apports sont présentées à leur juste valeur à la date de l'apport. L'amortissement est calculé en fonction de la durée de vie estimative des immobilisations corporelles selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes suivantes :

	Périodes
Améliorations locatives	10 ans et 15 ans
Enseigne	10 ans
Matériel informatique	5 ans
Mobilier de bureau	10 ans

Actif incorporel

L'actif incorporel est comptabilisé au coût. Il est amorti en fonction de sa durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement dégressif au taux de 30 %.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif, et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition. De plus, l'encaisse et les fonds du marché monétaire que l'organisme ne peut utiliser pour les opérations courantes ne sont pas inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

Apports reçus sous forme de services

Les bénévoles consacrent plusieurs heures à chaque année pour aider l'organisme à assurer la prestation de ses services. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

Instruments financiers*Évaluation des instruments financiers*

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Avantages incitatifs locatifs reportés

Les avantages incitatifs comprennent les réductions de loyer qui ont été octroyées au début du bail. Ils sont amortis linéairement sur la durée du bail.

3. Centre intégré de santé et des services sociaux de l'Outaouais

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024, plusieurs ententes ont été conclues avec le Centre intégré de santé et des services sociaux de l'Outaouais (CISSSO), en voici le sommaire;

	2024	2023
Répartition des ententes :		
Financement en soutien de la mission globale (PSOC)	735 290 \$	661 750 \$
Financement en soutien des services de répit à domicile	169 400	187 820
Financement pour la mesure 38 du Plan d'action gouvernemental pour les personnes proches aidantes ^(a)	<u>53 459</u>	<u>-</u>
Total	<u><u>958 149 \$</u></u>	<u><u>849 570 \$</u></u>

(a): pour l'exercice financier clos le 31 mars 2024, les dépenses couvertes par la mesure 38 totalisent 55 364\$ et se détaillent comme suit : charges opérationnelles de 18 930\$, salaires et charges sociales de 34 529\$ et acquisition d'immobilisations corporelles pour un montant de 1 905\$.

4. Fédération Québécoise des Sociétés Alzheimer (FQSA) - Référencement

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024, l'organisme a reçu une contribution de la Fédération Québécoise des Sociétés Alzheimer d'un montant de 60 000\$ (60 000\$ en 2023).

Cette contribution a été utilisée selon les détails ci-dessous :

	2024	2023
Ressources humaines ^(a)	66 317 \$	65 482 \$
Matériel	43	358
Déplacement	578	380
Communication	1 605	2 000
Formation - partenariat	-	900
Plateforme Hestia	1 019	1 019
Frais d'administration ^(a)	<u>1 920</u>	<u>1 920</u>
	<u><u>71 482 \$</u></u>	<u><u>72 059 \$</u></u>

(a) Les charges relatives aux ressources humaines et aux frais d'administration sont présentées à l'état des résultats dans la rubrique «Salaires et avantages sociaux».

L'ensemble des autres charges sont comptabilisées à l'état des résultats dans la rubrique «Charges spécifiques au Référencement FQSA».

5. Placement temporaire

	2024	2023
Fonds du marché monétaire, au taux de 4,9% au 31 mars 2024	419 051 \$	- \$
Certificat de placement garanti, au taux de 2,85% échu en avril 2023	<u>-</u>	<u>477 317</u>
	<u>419 051 \$</u>	<u>477 317 \$</u>

6. Débiteurs

	2024	2023
Contributions des usagers et autres débiteurs	83 919 \$	49 822 \$
Sommes à recevoir de l'État; taxes de vente	20 658	53 501
Intérêts courus	<u>-</u>	<u>12 672</u>
	<u>104 577 \$</u>	<u>115 995 \$</u>

Au 31 mars 2024, les autres débiteurs incluent des promesses de dons totalisant 72 500\$ (41 000\$ en 2023).

7. Immobilisations corporelles

	2024		2023	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Améliorations locatives	821 793 \$	211 615 \$	610 178 \$	650 426 \$
Enseigne	3 848	3 146	702	1 087
Matériel informatique	79 543	46 816	32 727	38 749
Mobilier de bureau	<u>67 835</u>	<u>27 557</u>	<u>40 278</u>	<u>39 017</u>
	<u>973 019 \$</u>	<u>289 134 \$</u>	<u>683 885 \$</u>	<u>729 279 \$</u>

8. Actif incorporel

	2024		2023	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Logiciel ProDon	<u>11 431 \$</u>	<u>9 510 \$</u>	<u>1 921 \$</u>	<u>2 744 \$</u>

9. Emprunt bancaire

L'organisme dispose d'une marge de crédit autorisée de 95 000\$ (90 000\$ en 2023) au taux de 12,20% (11,70% en 2023). Cette marge de crédit est renouvelable annuellement et non garantie.

10. Crédoiteurs et charges à payer

	2024	2023
Fournisseurs et charges à payer	64 889 \$	291 677 \$
Salaires et avantages sociaux à payer	140 199	130 059
Sommes à remettre à l'État; déductions à la source	18 282	18 932
Sommes à remettre à l'État; subventions à rembourser	<u>2 911</u>	<u>4 514</u>
	<u>226 281 \$</u>	<u>445 182 \$</u>

11. Avantages locatifs incitatifs reportés

	2024	2023
Solde au début de l'exercice	29 891 \$	- \$
Réduction de loyer	-	31 424
Amortissement de l'exercice	<u>(3 072)</u>	<u>(1 533)</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>26 819 \$</u>	<u>29 891 \$</u>

12. Dépendance économique

L'organisme est dépendant économiquement de la subvention versée par le Centre intégré de santé et des services sociaux de l'Outaouais qui est sa principale source de revenu à 46% (55% en 2023) des produits totaux.

13. Engagements contractuels

L'organisme est locataire de deux immeubles en vertu de baux venant à échéance en avril 2025 et en décembre 2032. Les versements mensuels (coût et les taxes applicables incluses) du premier bail sont au montant de 7 847\$. Les loyers minimums futurs totalisent 102 012\$ et comprennent les versements suivants pour les deux prochains exercices:

2025: 94 165\$

2026: 7 847\$

Les versements mensuels (coût et les taxes applicables incluses) du second bail sont au montant de 10 684\$ indexable à un taux de 2% annuellement. Les loyers minimums futurs totalisent 1 218 537\$ et comprennent les versements suivants pour les prochains exercices:

2025: 128 849\$

2026: 131 425\$

2027: 134 065\$

2028: 136 726\$

2029: 139 459\$

Autres: 548 013\$

14. Événement postérieur à la date du bilan

Au cours de l'exercice, une contre-proposition à l'offre d'achat a été acceptée par l'organisme pour l'acquisition du bâtiment sis au 440 Maloney Ouest pour un montant de 1 250 000\$. Cette contre proposition est conditionnelle à l'obtention du financement par l'organisme. Si l'organisme devait procéder à l'acquisition du bâtiment, le bail venant à échéance en avril 2025 tel que mentionné à la note 13 s'éteindrait à la date d'acquisition.

15. Instruments financiers

Risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 31 mars 2024 sont détaillés ci-après.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses créditeurs et charges à payer et son emprunt bancaire.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux débiteurs et aux subventions à recevoir.

L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances. Les promesses d'apport de donateurs représentent 69% des débiteurs et constituent une concentration de crédit.

15. Instruments financiers (suite)

Risque de crédit (suite)

Pour les subventions à recevoir, l'organisme évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont il a la quasi-certitude de recevoir en s'appuyant sur leur valeur de réalisation estimative.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux variables assujettissent l'organisme à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

16. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice 2023 ont été reclassés afin de rendre leur présentation comparable à celle de l'exercice 2024.

ANNEXE 1 - SOCIÉTÉ ALZHEIMER OUTAOUAIS - APPORTS REPORTÉS AU 31 MARS 2024

Apports reportés - 2024

	Dons affectés au service de répit de dépannage	Ministère de la Santé et des Services sociaux - Programme QADA	Produits d'activités de levée de fonds	TOTAL au 31 mars 2024
Solde au début de l'exercice	1 312	-	97	1 409
Montants reçus au cours de l'exercice	-	60 038	26	60 064
Montants constatés à titre de produits	-	-	(97)	(97)
Solde à la fin de l'exercice	1 312	60 038	26	61 376

Apports reportés - 2023

	Dons affectés au service de répit de dépannage	Centre intégré de santé et des services sociaux de l'Outaouais pour le répit à domicile	Produits d'activités de levée de fonds	TOTAL au 31 mars 2023
Solde au début de l'exercice	2 720	18 420	277	21 417
Montants reçus au cours de l'exercice	-	169 400	97	169 497
Montants constatés à titre de produits	(1 408)	(187 920)	(277)	(189 505)
Solde à la fin de l'exercice	1 312	-	97	1 409

Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles - 2024

	Aide financière pour l'achat de matériel informatique (Croix-Rouge et CISSSO mesure 38)	Dons d'améliorations locatives	Fédération des médecins spécialistes pour trousse de matériel adapté et mobilier
Solde au début de l'exercice	-	28 716	9 004
Montants reçus au cours de l'exercice	3 803	-	1 418
Montants constatés à titre de produits (amortissement)	(517)	(11 602)	(1 851)
Solde à la fin de l'exercice	3 286	17 114	8 571

Aides financières pour achat de matériel informatique (FQSA - Centraide - CISSSO)

	Aide financière pour l'achat de mobilier - Branchaud	TOTAL au 31 mars 2024
Solde au début de l'exercice	7 649	50 369
Montants reçus au cours de l'exercice	5 000	5 221
Montants constatés à titre de produits (amortissement)	(2 890)	(17 902)
Solde à la fin de l'exercice	4 759	37 688

Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles - 2023

	RHDCC pour équipement Snoezelen	Dons d'améliorations locatives	Fédération des médecins spécialistes pour trousse de matériel adapté
Solde au début de l'exercice	629	40 318	10 854
Montants reçus au cours de l'exercice	-	-	-
Montants constatés à titre de produits (amortissement)	(629)	(11 602)	(1 850)
Solde à la fin de l'exercice	-	28 716	9 004

Aides financières pour achat de matériel informatique (FQSA - Centraide - CISSSO)

	Aide financière pour l'achat de mobilier - Branchaud	TOTAL au 31 mars 2023
Solde au début de l'exercice	10 539	62 340
Montants reçus au cours de l'exercice	5 000	5 000
Montants constatés à titre de produits (amortissement)	(2 890)	(16 971)
Solde à la fin de l'exercice	7 649	50 369

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024, l'organisme a reçu des subventions de l'APPUI pour un montant total de 399 962 \$ (201 057\$ en 2023).

Ces subventions ont été utilisées selon les détails ci-dessous :

	Centres du jour	Ateliers de formation	Conférences	Total
Salaires	325 560	29 086	11 713	366 359
Équipement et matériel	5 942	1 474	136	7 552
Formation	1 769	-	-	1 769
Frais de déplacement	-	478	996	1 474
Location de salle	-	1 727	-	1 727
Promotion et publicité	-	2 284	484	2 768
Autres	1 415	-	-	1 415
Frais d'administration	16 627	1 752	666	19 045
Total des dépenses	351 313	36 801	13 995	402 109

Conciliation avec les charges spécifiques à APPUI présentées à l'état des résultats

	Centres du jour	Ateliers de formation	Conférences	Total
Total des charges	351 313	36 801	13 995	402 109
Moins : salaires ^(a)	(325 560)	(29 086)	(11 713)	(366 359)
Moins : frais d'administration	(16 627)	(1 752)	(666)	(19 045)
Charges spécifiques subventionnées	9 126	5 963	1 616	16 705

a) Les salaires subventionnés sont présentés à l'état des résultats sous la rubrique «salaires et avantages sociaux».